

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PCI GISOGRUND

Code du produit : 000000000050153518

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour la construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PCI Bauprodukte AG
Im Schachen
5113 Holderbank

Téléphone : +41589582121

Téléfax : +41589583122

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mabas-eb@mbcc-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ChemTel: +1-813-248-0585

Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : Tox Info Suisse (STIZ): 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : polymères acryliques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol	29911-28-2 249-951-5 01-2119451543-42	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,025 - < 0,05

PCI GISOGRUND

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2021 Numéro de la FDS: 000000249811 Date de dernière parution: 21.12.2020
Date de la première version publiée: 21.12.2020

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 ≥ 0,6 %	≥ 0,0002 - < 0,0015
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
glycérine	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18		≥ 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : Repos, air frais.

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En aucun cas n'utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue |
| En cas d'ingestion | : | Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. |
|-----------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | jet d'eau |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Produits de combustion dangereux | : | vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone |
|----------------------------------|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |
| Information supplémentaire | : | Procédure standard pour feux d'origine chimique. |

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux de stockage et les contenants : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

PCI GISOGRUND

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2021 Numéro de la FDS: 000000249811 Date de dernière parution: 21.12.2020
Date de la première version publiée: 21.12.2020

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
glycérine	56-81-5	VME (poussières inhalables)	50 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE (poussières inhalables)	100 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VME (Poussière inhalable)	0,2 mg/m ³	MAK (CH)
		VLE (Poussière inhalable)	0,4 mg/m ³	MAK (CH)
		VME (fraction inhalable)	0,2 mg/m ³	MAK (CH)
Information supplémentaire: révisé 2018				
		VLE (fraction inhalable)	0,4 mg/m ³	MAK (CH)
Information supplémentaire: révisé 2018				
Information supplémentaire: révisé 2018				

PCI GISOGRUND

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2021 Numéro de la FDS: 000000249811 Date de dernière parution: 21.12.2020
Date de la première version publiée: 21.12.2020

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
glycérine	Consommateur	Oral(e)	Exposition à long terme - effets systémiques	229 mg/kg
Remarques:	Toxicité en cas d'exposition/administration répétée			
	Consommateur	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	33 mg/m3
Remarques:	Peut irriter les voies respiratoires.			
	Travailleur	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	56 mg/m3
Remarques:	Peut irriter les voies respiratoires.			
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Travailleur	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleur	Inhalation	Exposition à court terme - Effets systémiques	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Travailleur	Inhalation	Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Travailleur	Dermale	Exposition à long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Travailleur	Dermale	Exposition à court terme - Effets systémiques	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Travailleur	Dermale	Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux	
Remarques:	Aucune DNEL n'a été dérivée.			
	Travailleur	Œil	Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux	
Remarques:	Aucune DNEL n'a été dérivée.			
	Consommateur	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateur	Inhalation	Exposition à court terme - Effets systémiques	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Consommateur	Inhalation	Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Consommateur	Dermale	Exposition à long	0,345 mg/kg

PCI GISOGRUND

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2021 Numéro de la FDS: 000000249811 Date de dernière parution: 21.12.2020
Date de la première version publiée: 21.12.2020

	teur		terme - effets systé- miques	
	Consomma- teur	Dermale	Exposition à court- terme - Effets systé- miques	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Consomma- teur	Dermale	Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux	
Remarques:	Aucune DNEL n'a été dérivée.			
	Consomma- teur	Oral(e)	Exposition à court et long terme - effets systémiques	
Remarques:	Pas de risques identifiés.			
	Consomma- teur	Œil	Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux	
Remarques:	Aucune DNEL n'a été dérivée.			
mélange de 5-chloro- 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et 2- méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)	Travailleur	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Travailleur	Inhalation	Exposition à court terme - effets locaux	0,04 mg/m3
	Consomma- teur	Inhalation	Exposition à court terme - effets locaux	0,04 mg/m3
	Consomma- teur	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Consomma- teur	Oral(e)	Exposition à long terme - effets systé- miques	0,09 mg/kg
	Consomma- teur	Oral(e)	Exposition à court- terme - Effets systé- miques	0,11 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
glycérine	station d'épuration	1000 mg/l
	libération sporadique	8,85 mg/l
	sol	0,141 mg/kg
	eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	sédiment (eau de mer)	0,33 mg/kg
	sédiment (eau douce)	3,3 mg/kg
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	eau douce	4,03 µg/l
	Eau de mer	0,403 µg/l
	station d'épuration	1,03 mg/l
	sol	3 mg/kg
mélange de 5-chloro-2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	eau douce	0,00339 mg/l

PCI GISOGRUND

Version 2.0 Date de révision: 18.05.2021 Numéro de la FDS: 000000249811 Date de dernière parution: 21.12.2020
Date de la première version publiée: 21.12.2020

	Eau de mer	0,00339 mg/l
	station d'épuration	0,23 mg/l
	sédiment (eau douce)	0,027 mg/kg
	sédiment (eau de mer)	0,027 mg/kg
	sol	0,01 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Protection des mains

Remarques : Gants imperméables gants en caoutchouc synthétique
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.
Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : bleu clair
Odeur : odeur faible
Inflammabilité : non inflammable

Point d'éclair : Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.

Température d'auto-inflammabilité : non déterminé

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : 8 - 9 (20 °C)

Viscosité : non déterminé
Viscosité, dynamique

Solubilité(s) : partiellement soluble
Hydrosolubilité

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.
Densité : env. 1,0 gcm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Du fait de sa teneur en eau, le produit ne présente pas de propriétés explosives.
Non explosif

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Taux d'évaporation : non déterminé

Miscibilité avec l'eau : miscible en toutes proportions

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

- | | | |
|---|---|---|
| Potentiel de perturbation endocrinienne | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
| Potentiel de destruction de l'ozone | : | Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. |
| Information écologique supplémentaire | : | Donnée non disponible |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| Produit | : | Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit. |
| Emballages contaminés | : | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)	
Classe de pollution de l'eau	: pollue faiblement l'eau
Remarques: §8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)	

Autres réglementations:

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
MAK (CH)	: Valeur limite SUVA sur le lieu de travail (Suisse)
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée
MAK (CH) / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
MAK (CH) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

PCI GISOGRUND

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.12.2020
2.0	18.05.2021	000000249811	Date de la première version publiée: 21.12.2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR